

SA FINAXO ENVIRONNEMENT
SA AU CAPITAL DE 362.224,60 €
SIEGE SOCIAL : Chaussée Brunehaut
02220 CIRY-SALSOGNE
R.C.S. SOISSONS 398 296 483

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice 2022, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 404 802 euros contre 1 969 611 euros au titre de l'exercice précédent, ce chiffre d'affaires est exclusivement constitué de vente de lamelles de décantation.
Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 391 083 euros contre 2 006 032 euros au titre de l'exercice précédent.
Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 169 062 euros contre 1 818 920 euros au titre de l'exercice précédent.
Le montant des charges d'exploitation a augmenté de 19,25 %.

D'autre part, il est à noter que le montant des amortissements qui s'élève à 27 329 euros contre 29 872 euros au titre du précédent exercice est en baisse de 8,51 %.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières :	1 142 290,00
- Autres achats et charges externes :	667 465,00
- Charges de personnel :	330 732,00

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 219 188 Euros contre un bénéfice de 136 169 Euros au titre de l'exercice 2021.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice – Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 22,10 % par rapport à celui de 2021 avec un taux de marge brute de 52,79 % contre 60,68 % en 2021.

Nous vous rappelons que par jugement en date du 20 octobre 2020, le Tribunal de Commerce de Reims a arrêté un plan de redressement par voie de continuation sur 10 ans fixant la première échéance au 20 octobre 2021.

Cette échéance représentant 77 799,26 € a été payée dans son intégralité.

Etant rappelé que si la production a été progressivement déménagée de septembre à novembre 2021, les bureaux ont été définitivement transférés à Ciry Salsogne le 25 mai 2022 occasionnant un coût d'immobilisation d'aménagement de 58 535 € HT.

Concernant la matière première rentrant dans la production du lamellaire, nous vous signalons que depuis le début de l'année 2023 si nous assistons à une baisse significative de celle-ci de 17,50 % elle se trouve dans les comptes de charges compensée par la hausse importante de l'énergie dont le MWH est passé de 103,29 € au 1^{er} janvier 2022 à 195,68 € au 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, devant le montant du prix du MWH pour 2024 que nous annonce notre distributeur d'énergie, la société TERRALIS, de 261,47 € le MWH, nous avons entrepris en accord avec le propriétaire, la SCI LUBINE, une étude pour équiper la toiture du nouveau bâtiment de panneaux photovoltaïques.

Etant précisé que nous consommons en moyenne 310 MWH à l'année, une telle hausse de l'énergie pour 2023 et 2024 représente une incidence sur le coût horaire de production respectivement de 3,50 € et 5,85 €.

Enfin, si nous avons signé pour 2023 et 2024 un deuxième contrat pour les aménagements des installations du SIAAP à Achères d'un montant de 750 000 € nous vous informons que nous assistons à un ralentissement marqué dans la demande d'actualisation de devis depuis les 3 derniers mois.

Perspectives d'avenir :

Bien que le Tribunal de Commerce de Reims nous a obligé de mettre en « standby » l'activité Pyrobio tant que le passif ne sera pas remboursé, le niveau de la production des lamelles de décantation qui continuera à varier sensiblement au cours des prochaines années nous permettra d'assurer le remboursement du plan de redressement par voie de continuation.

Par ailleurs, fort de notre expérience et de nos connaissances acquises dans le domaine de la pyrogazéification nous poursuivons des discussions avec des professionnels afin de poursuivre notre présence dans cette filière.

Le Conseil d'administration